ACLEJ

10 Avenue des Pierres Couchées 44250 SAINT BREVIN LES PINS
Tél: 02.40.64.43.83

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA – ACLEJ

Ce document est à compléter et à renvoyer daté et signé,
accompagné d'un RIB comportant les mentions **BIC – IBAN** à l'adresse suivante :

ACLEJ
10 AVENUE DES PIERRES COUCHEES
44250 SAINT BREVIN LES PINS

Date de prélèvement : le prélèvement est effectué au 15 du mois.
Intitulé de compte : Mandat de prélèvement SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez **l'association ACLEJ** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de **l'association ACLEJ** .
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.
Une demande de remboursement doit être présentée :

- *dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,*
- *sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.*

Référence Unique Mandat : RUM (Réservé au créancier)

Paiement : Récurrent (répétitif) ☐

Titulaire du compte à débiter

Nom Prénom : (*) _____

Adresse :(*) _____

_____

Code postal : (*) _____

Ville : (*) _____

Pays : FRANCE

Identifiant Créancier SEPA : FR 48 ZZZ 853 E9E

Nom : ASSOCIATION ACLEJ

Adresse : 10 AVENUE DES PIERRES COUCHEES

Code postal : 44250

Ville : SAINT-BREVIN-LES-PINS

Pays : FRANCE

BIC ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

IBAN ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

Veuillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier

Le (*) : **A (*)** : Signature (*) :

Les informations contenues dans le présent mandat sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.